

1. Généralités

Le présent document complète les CGV de LGEV Sàrl disponibles à l'adresse : <https://www.lgev.ch/documents>.

Les interventions sont comptées en unité/heure d'après le tableau ci-dessous (2). Une heure = 4 unités.

Les demi-heures entamées sont comptées comme pleines (2 unités).

Les prestations de type « forfait / abonnement de maintenance » requièrent un contrat séparé.

Le paiement s'effectue par avance. Un carnet d'heures est valable un an dès la signature du contrat.

Une fois les heures consommées, le contrat prend fin. Une option de renouvellement automatique est possible.

Les heures non-consommées ne sont pas reportées après l'échéance.

Le client établira une liste (procuration) du personnel autorisé à effectuer des demandes.

LGEV procédera à l'authentification des personnes autorisées par l'adresse e-mail d'expéditeur dans le cas d'une demande par e-mail ou par

« mot de passe » et/ou « question de sécurité » dans le cas d'une demande par téléphone.

Les demandes par téléphone / messagerie (hors e-mail) non agendées, sont considérées comme "urgente".

Le client reste responsable des autorisations qu'il donne.

Les demandes de support devront être adressées par e-mail à l'adresse : support@lgev.ch.

Un numéro de ticket sera automatiquement attribué.

Les frais de déplacement ne sont pas compris dans les frais d'intervention.

Les périodes d'intervention sont nommées :

- Heures de bureau : lu-ve de 08h00 – 17h00, ci-après « Heures de Bureau ».

- Le soir : lu-ve de 17h00 – 21h00, ci après « Le Soir ».

- Fermetures, week-ends et fériés :

lu-ve de 21h00 à 08h00, les fermetures de LGEV, week-ends et jours fériés officiels vaudois, ci-après « Les Fermetures ».

2. Tableau de tarifications maintenance & support

Carnet de	Unités (U)	Prix (CHF hors taxes)	Choix du client - Notes	Renouv. Auto.*
5 heures	20	800.00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 heures	40	1'500.00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Un supplément de « U x2 » sera appliqué si la requête doit être exécutée en urgence et/ou en dehors des Heures de Bureau ; « U x2,5 » Le Soir et « U x3 » durant Les Fermetures.

* Option de renouvellement automatique : Si les heures sont intégralement consommées avant la fin de la durée contractuelle d'1 (un) an, un nouveau carnet d'heures est automatiquement renouvelé et facturé aux mêmes conditions. La nouvelle période de validité d'1 (un) an sera définie par la date de paiement.

3. Conditions spéciales

.....

.....

.....

4. Dispositions finales

Aucune tarification spéciale ne sera appliquée, sauf mentions contraires dans les « Conditions spéciales ».

Annexe(s) : Procuration – Personnes autorisées.

Bon pour accord

Le client :

.....

.....

.....

.....

Suite au devis N° :

Début au :

Lieu et date :

Pour le client :

LGEV Sàrl, Luca Lo Valvo Arzier-le Muids, le

Timbre / signature du client